



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 8 JANVIER 2026

Lieu : Visio-conférence
Date : Jeudi 8 janvier 2026, 20h30 à 21h20
Présences : 19 coopérateurs en visioconférence, une invitée



1. Mot introductif

Jean-Christophe Zufferey, Président de la coopérative, remercie les coopérateurs qui ont rejoint la visio-conférence, laquelle a été convoquée dans les formes et qui semble parfaitement fonctionner avec un contrôle d'entrée nominal. Une procuration sera fournie à l'administration après l'AG. Il explique que l'administration de la coopérative a souhaité convoquer cette AGE pour formaliser l'achat d'une nouvelle centrale photovoltaïque sur le Club-House du Tennis Club d'Ecublens.

Philippe Vollichard prendra le procès-verbal de l'AGE et Marius Weiler fonctionnera comme scrutateur.

Jean-Christophe présente rapidement le contexte du photovoltaïque en Suisse actuellement, avec une baisse générale du prix de l'énergie et une baisse de la rétribution de l'injection, mais une baisse aussi du prix du matériel. Néanmoins, le premier projet de notre coopérative, La Coquerellaz à Ecublens, fonctionne parfaitement. S'il faut s'attendre à une forte baisse de la rentabilité au vu du contexte, la mise en RCPv décidée lors de notre dernière AGE et entrée en service en septembre 2025 permettra d'amortir quelque peu le choc de la baisse de tarifs. Les équipes Newatts n'ont pas chômé avec une vingtaine de projets évalués, pour un seul retenu ce soir. Un second projet sur le Caux palace est également à l'étude, mais nécessitera encore quelques mois de travail puisque les Monuments et Sites y participent.

2. Présentation du projet de centrale photovoltaïque sur le Tennis-Club d'Ecublens

Fondé en 1935, le tennis-club d'Ecublens est la 3^{ème} plus grande société sportive de la Ville avec 360 membres, dont plus de 100 juniors. Il est présidé par Pierre Kaelin, ancien syndic de la commune. Après 50 ans de bons et loyaux services, l'ancien club-house ne permettait plus une rénovation et une mise en conformité raisonnable, raison qui a conduit à construire un nouveau pavillon trois fois plus grand avec 325 m² de surface au sol sur un seul étage et un toit plat.

Le projet prévoyait 20 panneaux photovoltaïques, le minimum légal, mais la proposition de Newatts de couvrir toute la surface de la toiture a su rapidement convaincre le comité du club et l'architecte du projet. Notons que le pavillon est réalisé partiellement en bois et qu'il est raccordé au chauffage à distance ECUCAD. Avec cette centrale photovoltaïque, il présente une bonne performance énergétique et un faible impact environnemental.

Ce projet offre une belle opportunité puisque c'est une toiture plate neuve et que les échafaudages sont déjà en place. Il permet une mise en RCPv avec le Centre technique communal et la caserne des pompiers voisins, exercice déjà maîtrisé sur la Coquerellaz. Les différents contrats ont déjà été rédigés et amendés. Le solarteur est d'Ecublens et les modules retenus sont de la marque française Voltec, selon la volonté des coopérateurs Newatts de favoriser la production européenne.

Du point de vue des risques, l'autoconsommation est difficile à estimer car il n'y a pas de courbe de charge disponible, mais une approche conservatrice et une prolongation à 30 ans de la durée de production permet de sécuriser les estimations. Le risque de changement d'affectation d'un bâtiment dans le RCPv peut aussi constituer un problème, mais la commune fera le maximum pour renouveler la première période de 5 ans et, le cas échéant, nous offrir des alternatives de consommation existantes dans le voisinage.

Voici les données techniques et financières estimées de la nouvelle centrale :

Investissement TTC :	55'000 CHF
Investissement net :	33'000 CHF
Puissance DC installée :	42,5 kWc
Production annuelle attendue:	40'000 kWh

Rentabilité des fonds propre : entre 3 et 7% selon les tarifs (vente à 80% du prix standard SIE)

Le démarrage du projet est encore soumis à l'approbation de la municipalité, ainsi qu'à la signature des contrats avec les partenaires.

Dans la courte discussion, quelques coopérateurs s'interrogent sur la capacité de la coopérative à assumer ses charges incompressibles dans le cas où l'autoconsommation venait à manquer et si les coopérateurs seraient alors cosolidaires ou coresponsables d'un manque de liquidité. Le président et le responsable financier expliquent que le modèle retenu pour notre coopérative, avec des recettes de vente d'électricité régulières et des pannes rares, reste très robuste et peu exposé à ce genre de risque financier. Une dévaluation de la valeur de nos parts sociales n'est cependant pas à exclure, en cas de contexte particulièrement défavorable.

3. Financement

Ce projet peut être financé avec les liquidités de la coopérative, sans levée de fonds complémentaire et le chantier devrait être réalisé très rapidement dans les premières semaines de l'année.

4. Votation



Le président met au vote le projet qui est adopté à l'unanimité des 19 coopérateurs-trices présent-es et remercie chacun pour son engagement et la confiance.

4. Divers

L'Assemblée générale ordinaire se déroulera le jeudi 19 mars 2026 à 20h00 dans un lieu encore à préciser. Chacun peut émettre une idée pour un thème de conférence.

Ecublens, le 08.01.2026

A handwritten signature in black ink, appearing to read "JC Zufferey".

Le président, Jean-Christophe Zufferey

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Vollichard".

Le secrétaire, Philippe Vollichard